

OFFRE D'EMPLOI Service des loisirs et de la culture

Animateur(-trice)s – Camp de jour Postes temporaires

Description sommaire

Sous la responsabilité de la cheffe de section – Camps de jour et animation, la personne responsable du poste voit à l'animation, l'encadrement et la sécurité des enfants sous sa responsabilité. Elle élabore une programmation d'activités variées en lien avec les orientations du camp de jour. Elle peut aussi être appelée à intervenir lors de situations problématiques et à communiquer avec les parents.

Exigences

1. Formation

- Avoir complété sa 4^e secondaire à son embauche ;
- Avoir complété la portion théorique du diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA);
- Étudier dans un domaine connexe à l'emploi (atout).

2. Expérience

- Expérience pertinente auprès de la clientèle jeunesse ;
- Expérience de travail au sein d'un camp de jour (atout).

3. Connaissances

- Connaissance des besoins des enfants de 4 à 15 ans
- Connaissance de notions en animation et en gestion de groupe (atout).

4. Autres

- Avoir une facilité à travailler en équipe;
- Avoir de la facilité à prendre la parole devant un groupe;
- Être étudiant ou étudiante ;
- Être disponible pour les formations ;
- Être disponible pour travailler à temps plein lors des semaines de camp.

5. Compétences et aptitudes personnelles

- Résolution de problèmes ;
- Communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Autonomie ;
- Savoir s'adapter ;
- Résistance au stress ;
- Orientation vers la clientèle.

Affiché le 8 janvier 2025 Page 1

Sommaire des tâches

1. Tâches reliées à l'animation

- 1.1. Planifier et animer des activités variées, destinées à un groupe d'enfants de 4 à 15 ans ;
- 1.2. S'impliquer activement dans la planification et l'animation des activités et projets spéciaux ;
- 1.3. Préparer une planification hebdomadaire et la remettre à ses responsables, au moment prévu chaque semaine ;
- 1.4. Assurer le bien-être et la sécurité des enfants sous sa responsabilité ainsi que celle des autres participants ;
- 1.5. Être en mesure de créer une synergie positive de groupe où le respect de chacun est mis de l'avant ;
- 1.6. Participer à l'intégration des enfants aux besoins particuliers dans leur groupe respectif;
- 1.7. Favoriser la participation des enfants aux activités du camp de jour en adaptant les activités lorsque requis ;
- 1.8. Intervenir lors de toute situation problématique et informer le responsable de site et les parents, au besoin ;
- 1.9. Remplir des rapports d'incidents ou d'accidents, au besoin ;
- 1.10. Travailler de concert avec l'équipe de responsables ;
- 1.11. Assister aux réunions d'équipe.

2. Autres

- 2.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et sécurité du travail ;
- 2.2. Agir à titre d'intervenant ou intervenante lors de mesures d'urgence lorsque requis ;
- 2.3. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

Lieux :	 Divers établissements municipaux ainsi que scolaires réservés pour le camp de jour estival.
Période d'embauche :	- Mai à août
	- De mai jusqu'au 21 juin 2025 :
	 Présence obligatoire aux formations, selon le calendrier établi (soirs et fins de semaine).
	- 25 au 28 juin 2025 :
	 Présence obligatoire aux journées de planification, selon le calendrier établi (en journée).
	- Pendant la durée du camp de jour, du 30 juin au 15 août 2025 :
	 35 à 40 heures par semaine, selon les besoins du service et en fonction de l'horaire de travail établi en avance.

Affiché le 8 janvier 2025 Page 2

Salaire:

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 18 \$ à 18,50 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat ou de la candidate.

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en cliquant sur le lien suivant : Je postule.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates. Cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.

Affiché le 8 janvier 2025